



Police Municipale - Hyères (83400)

**Rapport n°PV202500074**

du 06/02/2025 à 18:08

**Objet :**

Constat d'affichage

# République Française

## Rapport d'Information

L'an deux mille vingt-cinq, le six du mois de février,

Nous soussignés, Brigadier Chef Principal Jérôme MONTANO, Agent de Police Judiciaire Adjoint, agréé et assermenté, en résidence à la Mairie de Hyères. En fonction à la Police Municipale de Hyères. Agissant en tenue d'uniforme munis des insignes apparents de nos qualités, en service, et en exécution des ordres reçus de notre hiérarchie.

Vu les articles 21-1, 21-2, 21 2° et 537 du Code de Procédure Pénale, Vu l'article L511-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

Le six février deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures huit minutes, rapportons les faits suivants :

A la demande du Chef de Service FOUQUE Dominique, adjoint au Chef de la Police Municipale, nous nous sommes transporté à l'adresse suivante et prenons contact avec le personnel de l'Hôtel de Ville qui confirme que se trouve bien à l'accueil du bâtiment un registre papier concernant l'enquête publique suite à la modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme, accessible au public

Fait et clos le 6 février 2025 à 18:12 à Hyères

**Le rédacteur :**

- MONTANO Jérôme (8306992 - Brigadier Chef Principal)

**Lieu :**

- Avenue Joseph Clotis 83400 Hyères

**VISA DU CHEF DE SERVICE**

Adjoint au chef de service  
Floriane CAPEL

**TRANSMISSIONS**

Vu et transmis le 6 février 2025 par Chef de Service VIGILENTI Jean-Charles à :

- 01 exemplaire : Maire de Hyères
- 01 exemplaire : Archives municipales de Hyères



Police Municipale - Hyères (83400)

---

**Rapport n°PV202500074**

du 07/02/2025 à 12:39

---

**Objet :**

Constat d'affichage

---

**Pièces jointes :**

20250207\_123111[1]

# République Française

## Rapport d'Information

L'an deux mille vingt-cinq, le six du mois de février,

Nous soussignés, Brigadier Chef Principal Jérôme MONTANO, Agent de Police Judiciaire Adjoint, agréé et assermenté, en résidence à la Mairie de Hyères. En fonction à la Police Municipale de Hyères. Agissant en tenue d'uniforme munis des insignes apparents de nos qualités, en service, et en exécution des ordres reçus de notre hiérarchie.

Vu les articles 21-1, 21-2, 21 2° et 537 du Code de Procédure Pénale, Vu l'article L511-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

Le six février deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures huit minutes, rapportons les faits suivants :

A la demande du Chef de Service FOUQUE Dominique, adjoint au Chef de la Police Municipale, nous nous sommes transporté à l'adresse suivante et prenons contact avec le personnel de l'Hôtel de Ville qui confirme que se trouve bien à l'accueil du bâtiment un registre papier concernant l'enquête publique suite à la modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme, accessible au public.

Nous constatons également la présence à l'entrée de l'hôtel de ville de l'affiche concernant ladite enquête publique.

Fait et clos le 7 février 2025 à 12:41 à Hyères

---

**Le rédacteur :**

- MONTANO Jérôme (8306992 - Brigadier Chef Principal)

---

**Lieu :**

- Avenue Joseph Clotis 83400 Hyères
- 

**VISA DU CHEF DE SERVICE**

Adjoint au chef de service

Floriane CAPEL

---

**TRANSMISSIONS**

Vu et transmis le 7 février 2025 par Chef de Service VIGILENTI Jean-Charles à :

- 01 exemplaire : Maire de Hyères
- 01 exemplaire : Archives municipales de Hyères

## VILLE D'HYÈRES



### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à la modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme  
de Hyères-les-Palmiers

Monsieur le Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée a arrêté, par arrêté n°AP 25/9 en date du 27 janvier 2025, une enquête publique portant sur le projet de modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme de Hyères-les-Palmiers.

Le titre de présentation de l'avis conforme de la Mission Régionale de l'Étude Environnementale (MREE) au titre de l'examen au cas par cas ad hoc ainsi que les avis émis par les personnes publiques associées, exigés par l'article R.123-8 du Code de l'environnement, sont joints au dossier d'enquête.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête à feuilles non mobiles, cotés et parotés par le Commissaire-Enquêteur, seront mis à disposition, ainsi que des contre-propositions, d'observations, propositions et autres documents pendant la durée de l'enquête, du 24 février 2025 au 26 mars 2025 inclus (soit 33 jours consécutifs) à l'Hôtel de Ville de Hyères-les-Palmiers, siège de l'enquête publique du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être adressées au Commissaire-Enquêteur, Monsieur Christian MICHEL, désigné par le Tribunal Administratif de Toulon.

• par courrier, jusqu'au 26 mars 2025 (cachet de la poste faisant foi) au siège de l'enquête publique : Hôtel de Ville de Hyères-les-Palmiers, 12 avenue Joseph Clés, BP 739 - 83472 HYÈRES CEDEX

• par voie électronique jusqu'au 26 mars 2025 17h00, à l'adresse suivante : [rapport.plu@metropo-tpm.fr](mailto:rapport.plu@metropo-tpm.fr) en précisant en objet « Modification n°6 du PLU de Hyères-les-Palmiers ».

Elles seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête publique dans les meilleurs délais.

Les informations relatives à l'enquête publique sont également disponibles sur les sites internet de la Métropole ([www.metropo-tpm.fr](http://www.metropo-tpm.fr)) et de la commune de Hyères-les-Palmiers ([www.hyeres.fr](http://www.hyeres.fr)).

Un annuaire dédié à la consultation du dossier de modification sera mis à la disposition du public au siège de l'enquête publique aux heures d'ouverture précitées.

Toute information concernant le dossier d'enquête publique pourra être adressée, auprès de Monsieur Cédric LOUIS, Service Planification Urbaine -

Métropole Toulon Provence Méditerranée - tel : 0494004614

Le Commissaire-Enquêteur recevra personnellement les observations du public les jours suivants en Mairie de Hyères-les-Palmiers :

- le lundi 24 février 2025, de 9H à 12H,
- le mercredi 5 mars 2025, de 14H à 17H,
- le mardi 11 mars 2025, de 9H à 12H,
- le jeudi 20 mars 2025, de 14H à 17H,
- le vendredi 28 mars 2025, de 14H à 17H

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera mis à disposition du Commissaire-Enquêteur qui sera chargé de le clore.

Dès réception du registre et des documents annexés, le Commissaire-Enquêteur renverra dans la huitaine, le responsable de projet, et lui communiquera un procès-verbal de synthèse des observations écrites et orales. Le responsable du projet disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Le Commissaire-Enquêteur disposera d'un délai de quinze jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour établir et transmettre au Président de la Métropole son rapport et ses conclusions motivées, ainsi que les exemplaires du dossier de l'enquête déposés en Mairie, accompagnés du registre et des pièces annexées.

Le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur seront tenus à disposition du public en mairie de Hyères-les-Palmiers pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et seront publiés sur le site internet de la Métropole TPM et de la commune de Hyères-les-Palmiers.

Le Conseil Métropolitain se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification n°6 du PLU de Hyères-les-Palmiers, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport du Commissaire-Enquêteur.



Police Municipale - Hyères (83400)

**Rapport n°PV202500075**

du 06/02/2025 à 18:08

**Objet :**

Constat d'affichage

**Pièces jointes :**

20250206\_130844[1]

# République Française

## Rapport d'Information

L'an deux mille vingt-cinq, le six du mois de février,

Nous soussignés, Brigadier Chef Principal Jérôme MONTANO, Agent de Police Judiciaire Adjoint, agréé et assermenté, en résidence à la Mairie de Hyères. En fonction à la Police Municipale de Hyères. Agissant en tenue d'uniforme munis des insignes apparents de nos qualités, en service, et en exécution des ordres reçus de notre hiérarchie.

Vu les articles 21-1, 21-2, 21 2° et 537 du Code de Procédure Pénale, Vu l'article L511-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

Le six février deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures huit minutes, rapportons les faits suivants :

A la demande du Chef de Service FOUQUE Dominique, adjoint au Chef de la Police Municipale, nous nous sommes transporté à l'adresse suivante et y avons constaté l'apposition sur le mobilier urbain d'une affiche concernant l'enquête publique suite à la modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme.

Annexons au présent un cliché photographique

Fait et clos le 6 février 2025 à 18:12 à Hyères

**Le rédacteur :**

- MONTANO Jérôme (8306992 - Brigadier Chef Principal)

**Lieu :**

- Rue Soldat Bellon 83400 Hyères

**VISA DU CHEF DE SERVICE**

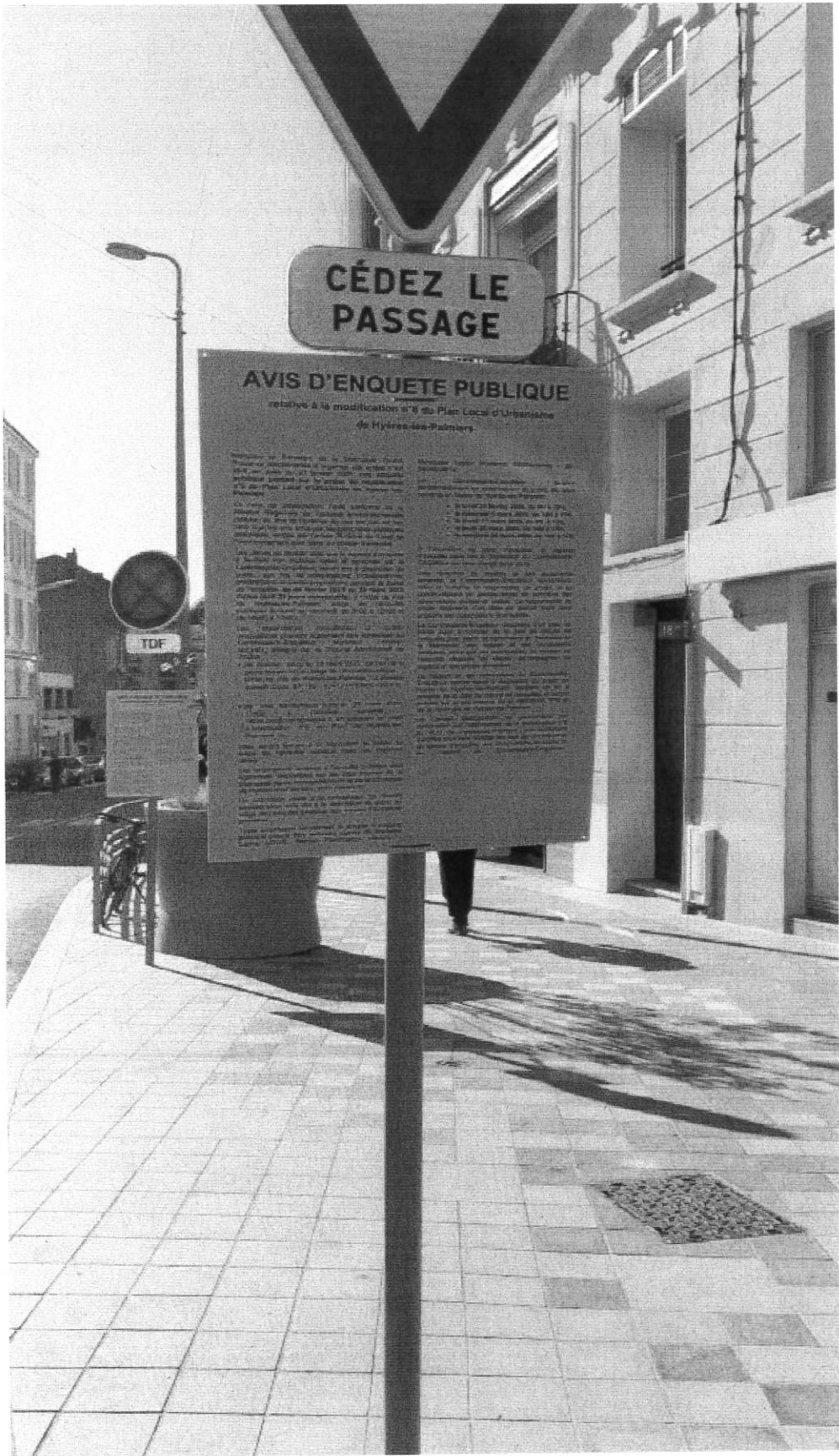
Adjoint au chef de service

Floriane CAPEL

**TRANSMISSIONS**

Vu et transmis le 6 février 2025 par Chef de Service VIGILENTI Jean-Charles à :

- 01 exemplaire : Maire de Hyères
- 01 exemplaire : Archives municipales de Hyères





Police Municipale - Hyères (83400)

---

**Rapport n°PV202500076**

du 06/02/2025 à 18:08

---

**Objet :**

Constat d'affichage

---

**Pièces jointes :**

20250206\_133537[1]

---

# République Française

## Rapport d'Information

L'an deux mille vingt-cinq, le six du mois de février,

Nous soussignés, Brigadier Chef Principal Jérôme MONTANO,  
Agent de Police Judiciaire Adjoint, agréé et assermenté, en résidence à la Mairie de Hyères. En fonction à la Police Municipale de Hyères. Agissant en tenue d'uniforme munis des insignes apparents de nos qualités, en service, et en exécution des ordres reçus de notre hiérarchie.

Vu les articles 21-1, 21-2, 21 2° et 537 du Code de Procédure Pénale,  
Vu l'article L511-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

Le six février deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures huit minutes, rapportons les faits suivants :

A la demande du Chef de Service FOUQUE Dominique, adjoint au Chef de la Police Municipale, nous nous sommes transporté à l'adresse suivante et y avons constaté l'apposition sur le mobilier urbain d'une affiche concernant l'enquête publique suite à la modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme.

Annexons au présent un cliché photographique

Fait et clos le 6 février 2025 à 18:24 à Hyères

---

**Le rédacteur :**

- MONTANO Jérôme (8306992 -  
Brigadier Chef Principal)
- 

**Lieu :**

- Place Massillon 83400 Hyères A hauteur de la tour des templiers
- 

**VISA DU CHEF DE SERVICE**

Adjoint au chef de service  
**Floriane CAPEL**

---

**TRANSMISSIONS**

Vu et transmis le 6 février 2025 par Chef de Service VIGILENTI Jean-Charles à :

- 01 exemplaire : Maire de Hyères
- 01 exemplaire : Archives municipales de Hyères

# Annexes

Annexe n°1 - 20250206\_133537[1]

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

relative à la modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme  
de Hyères-les-Palmiers

Monsieur le Président de la Métropole Toulon-Provence-Méditerranée a organisé par arrêté n°AP 2025 en date du 27 janvier 2025 une enquête publique portant sur le projet de modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme de Hyères-les-Palmiers.

La note de présentation, l'avis conforme de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE) au titre de l'examen au cas par cas ad hoc ainsi que les avis émis par les personnes publiques associées, exigés par l'article R.123-8 du Code de l'environnement, sont joints au dossier d'enquête.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête à remplir non modifié, cotés et paraphés par le Commissaire-Enquêteur seront mis à disposition du public, aux fins de consultations, d'observations, de propositions et contre-propositions pendant la durée de l'enquête, du 24 février 2025 au 28 mars 2025 inclus (soit 33 jours consécutifs), à l'Hôtel de Ville de Hyères-les-Palmiers, siège de l'enquête publique, du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 et de 18h00 à 17h00.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être adressées au Commissaire-Enquêteur, Monsieur Christian MICHEL, désigné par le Tribunal Administratif de Toulon.

par courrier, jusqu'au 28 mars 2025 (sauf en la poste) faisant 05, boulevard de l'Indépendance, 12 avenue Joseph Gallo, BP 708 - 83410 HYERES CEDEX.

ou par voie électronique avant le 28 mars 2025, 17h00, à l'adresse suivante : [mlu@metropole64.com](mailto:mlu@metropole64.com) en précisant en objet « Modification n°6 du PLU de Hyères-les-Palmiers ».

Elles seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête publique, dès les premières heures.

Les informations relatives à l'enquête publique sont également disponibles sur les sites internet de la Métropole [www.metropole64.com](http://www.metropole64.com) et de la commune de Hyères-les-Palmiers [www.hyeres.fr](http://www.hyeres.fr).

un calendrier dédié à la consultation du dossier de l'enquête sera mis à la disposition du public au siège de l'enquête publique sur les heures d'ouverture précitées.

Toute information concernant le dossier d'enquête publique pourra également être envoyée par courrier à l'adresse suivante : Mairie de Hyères-les-Palmiers, 12 avenue Joseph Gallo, 83410 Hyères-les-Palmiers.

Métropole Toulon-Provence-Méditerranée - IR 0493004614

Le Commissaire-Enquêteur recevra personnellement les observations du public les jours suivants en Mairie de Hyères-les-Palmiers :

- le lundi 24 février 2025, de 9h à 12h
- le mercredi 5 mars 2025, de 14h à 17h
- le mardi 11 mars 2025, de 9h à 12h
- le jeudi 20 mars 2025, de 14h à 17h
- le vendredi 28 mars 2025, de 14h à 17h

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera mis à disposition du Commissaire-Enquêteur qui sera chargé de le clore.

Des réception du registre et des documents annexes, le Commissaire-Enquêteur procédera, dans la huitaine, et sous réserve de priés, et la communication au Procureur de la synthèse des observations, cotées et cotées. La responsabilité du projet incombe à l'auteur de celui-ci, qui aura pour priorité ses observations éventuelles.

Le Commissaire-Enquêteur déposera d'un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour établir et transmettre au Président de la Métropole, son rapport et ses conclusions motivées, ainsi que les exemplaires du dossier de l'enquête déposés en Mairie, accompagnés du registre et des pièces annexes.

Le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur seront tenus à disposition du public au siège de Hyères-les-Palmiers pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, et sera à disposition sur le site internet de la Métropole Toulon et de la commune de Hyères-les-Palmiers.

Le Conseil Métropolitain se prononcera par conséquent sur l'approbation de la modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme de Hyères-les-Palmiers, conformément au décret émis par le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le 27 janvier 2025, et sur le rapport du Commissaire-Enquêteur.



Police Municipale - Hyères (83400)

**Rapport n°PV202500080**

du 06/02/2025 à 18:08

**Objet :**

Constat d'affichage

**Pièces jointes :**

20250206\_164451[1]

# République Française

## Rapport d'Information

L'an deux mille vingt-cinq, le six du mois de février,

Nous soussignés, Brigadier Chef Principal Jérôme MONTANO, Agent de Police Judiciaire Adjoint, agréé et assermenté, en résidence à la Mairie de Hyères. En fonction à la Police Municipale de Hyères. Agissant en tenue d'uniforme munis des insignes apparents de nos qualités, en service, et en exécution des ordres reçus de notre hiérarchie.

Vu les articles 21-1, 21-2, 21 2° et 537 du Code de Procédure Pénale, Vu l'article L511-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

Le six février deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures huit minutes, rapportons les faits suivants :

A la demande du Chef de Service FOUQUE Dominique, adjoint au Chef de la Police Municipale, nous nous sommes transporté à l'adresse suivante et y avons constaté l'apposition sur le mobilier urbain d'une affiche concernant l'enquête publique suite à la modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme.

Annexons au présent un cliché photographique

Fait et clos le 6 février 2025 à 18:36 à Hyères

**Le rédacteur :**

- MONTANO Jérôme (8306992 - Brigadier Chef Principal)

**Lieu :**

- Route des Loubes 83400 Hyères Avant le passage à niveau sur le trottoir à droite

**VISA DU CHEF DE SERVICE**

Adjoint au chef de service  
**Floriane CAPEL**

**TRANSMISSIONS**

Vu et transmis le 6 février 2025 par Chef de Service VIGILENTI Jean-Charles à :

- 01 exemplaire : Maire de Hyères
- 01 exemplaire : Archives municipales de Hyères



### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

relative à la modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme  
de Hyères-les-Palmiers

Monsieur le Président de la Métropole Toulon  
Provence Méditerranée a organisé par arrêté n°AP  
2506 en date du 23 février 2025, une enquête  
publique portant sur le projet de modification  
n°6 du Plan Local d'Urbanisme de Hyères-les-  
Palmiers.

La note de présentation, dans le cadre de la  
Mission Régionale de l'urbanisme environnementale  
MRUE, au titre de l'évaluation des plans locaux d'urbanisme  
qui fait partie des documents publics  
associés, accompagnés par l'arrêté n° 123-2 du Code de  
l'environnement, sont joints au dossier d'enquête.

Les procès-verbaux ainsi que le registre d'enquête  
à Hyères-les-Palmiers, sont à disposition du  
Commissaire-Enquêteur, seront mis à disposition du  
public, aux fins de consultations, observations,  
propositions et contre-propositions pendant la durée  
de l'enquête, du 24 février 2025 au 28 mars 2025  
inclus (soit 13 jours consécutifs) à l'Hôtel de Ville  
de Hyères-les-Palmiers, siège de l'enquête  
publique, au 1211, au vendredi, de 9h00 à 12h00 et  
de 14h00 à 17h00.

Les observations, propositions et contre-  
propositions devront également être adressées au  
Commissaire-Enquêteur, Monsieur **Christian  
MICHEL**, désigné par la Tribunal Administratif de  
Toulon.

• par courrier, jusqu'au 28 mars 2025 (cachet de la  
poste faisant foi) au siège de l'enquête publique,  
Hôtel de ville de Hyères-les-Palmiers, 1211 avenue  
Jules-Gues, BP 709 - 83412 HYERES CEDEX.

• par voie électronique, jusqu'au 28 mars 2025  
à l'adresse : [commissaire-enqueteur@metropoletpm.fr](mailto:commissaire-enqueteur@metropoletpm.fr)  
ou par dépôt au siège de l'enquête publique en 02361  
à Hyères-les-Palmiers.

Elles seront tenues à la disposition du public au  
siège de l'enquête publique dans les meilleurs  
délais.

Les informations relatives à l'enquête publique sont  
également disponibles sur les sites internet de la  
Métropole ([www.metropoletpm.fr](http://www.metropoletpm.fr)) et de la commune  
de Hyères-les-Palmiers ([www.hyeres.fr](http://www.hyeres.fr)).

Un formulaire dédié à la consultation du dossier  
démocratisé sera mis à la disposition du public au  
siège de l'enquête publique aux heures d'ouverture  
précitées.

Toute information concernant le dossier d'enquête  
publique pourra être sollicitée auprès de Madame  
Celine LOUIS, Service Participation Urbaine.

Métropole Toulon Provence Méditerranée - tel.  
0494004814

Le Commissaire-Enquêteur recevra  
personnellement les observations au public les jours  
suivants en Mairie de Hyères-les-Palmiers.

- le lundi 24 février 2025, de 9H à 12H
- le mercredi 5 mars 2025, de 14H à 17H
- le mardi 11 mars 2025, de 9H à 12H
- le jeudi 20 mars 2025, de 14H à 17H
- le vendredi 28 mars 2025, de 14H à 17H

A l'expiration du délai d'enquête, le registre  
d'enquête sera mis à disposition du Commissaire-  
Enquêteur qui sera chargé de le clore.

Des réception du registre et des documents  
annexes, le Commissaire-Enquêteur remplira  
dans la huitaine, la responsabilité de projet et il  
communiquera un procès-verbal de synthèse des  
observations écrites et orales. Le responsable du  
projet disposera d'un délai de quinze jours pour  
produire ses observations éventuelles.

Le Commissaire-Enquêteur déposera d'un délai de  
neuf jours à compter de la date de clôture de  
l'enquête pour établir et transmettre au Président de  
la Métropole, son rapport et ses conclusions  
motivées, ainsi que les exemplaires du dossier de  
l'enquête déposés en Mairie, accompagnés du  
registre et des procès-verbaux.

Le rapport et les conclusions du Commissaire-  
Enquêteur seront tenus à disposition du public en  
Mairie de Hyères-les-Palmiers pendant un an à  
compter de la date de clôture de l'enquête, et seront  
publiés sur le site internet de la Métropole TPM et  
de la commune de Hyères-les-Palmiers.

Le Conseil Métropolitain se prononcera par  
délibération sur l'approbation de la modification n°6  
du PLU de Hyères-les-Palmiers, éventuellement  
modifiée pour tenir compte des avis qui ont été portés  
au dossier d'enquête, des observations du public et  
du rapport du Commissaire-Enquêteur.



Police Municipale - Hyères (83400)

**Rapport n°PV202500079**

du 06/02/2025 à 18:08

**Objet :**

Constat d'affichage

**Pièces jointes :**

20250206\_163308[1]

# République Française

## Rapport d'Information

L'an deux mille vingt-cinq, le six du mois de février,

Nous soussignés, Brigadier Chef Principal Jérôme MONTANO, Agent de Police Judiciaire Adjoint, agréé et assermenté, en résidence à la Mairie de Hyères. En fonction à la Police Municipale de Hyères. Agissant en tenue d'uniforme munis des insignes apparents de nos qualités, en service, et en exécution des ordres reçus de notre hiérarchie.

Vu les articles 21-1, 21-2, 21 2° et 537 du Code de Procédure Pénale, Vu l'article L511-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

Le six février deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures huit minutes, rapportons les faits suivants :

A la demande du Chef de Service FOUQUE Dominique, adjoint au Chef de la Police Municipale, nous nous sommes transporté à l'adresse suivante et y avons constaté l'apposition sur le mobilier urbain d'une affiche concernant l'enquête publique suite à la modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme.

Annexons au présent un cliché photographique

Fait et clos le 6 février 2025 à 18:32 à Hyères

**Le rédacteur :**

- MONTANO Jérôme (8306992 - Brigadier Chef Principal)

**Lieu :**

- Route de l'Almanarre 83400 Hyères avant le rond point "Biancotto" sur la droite

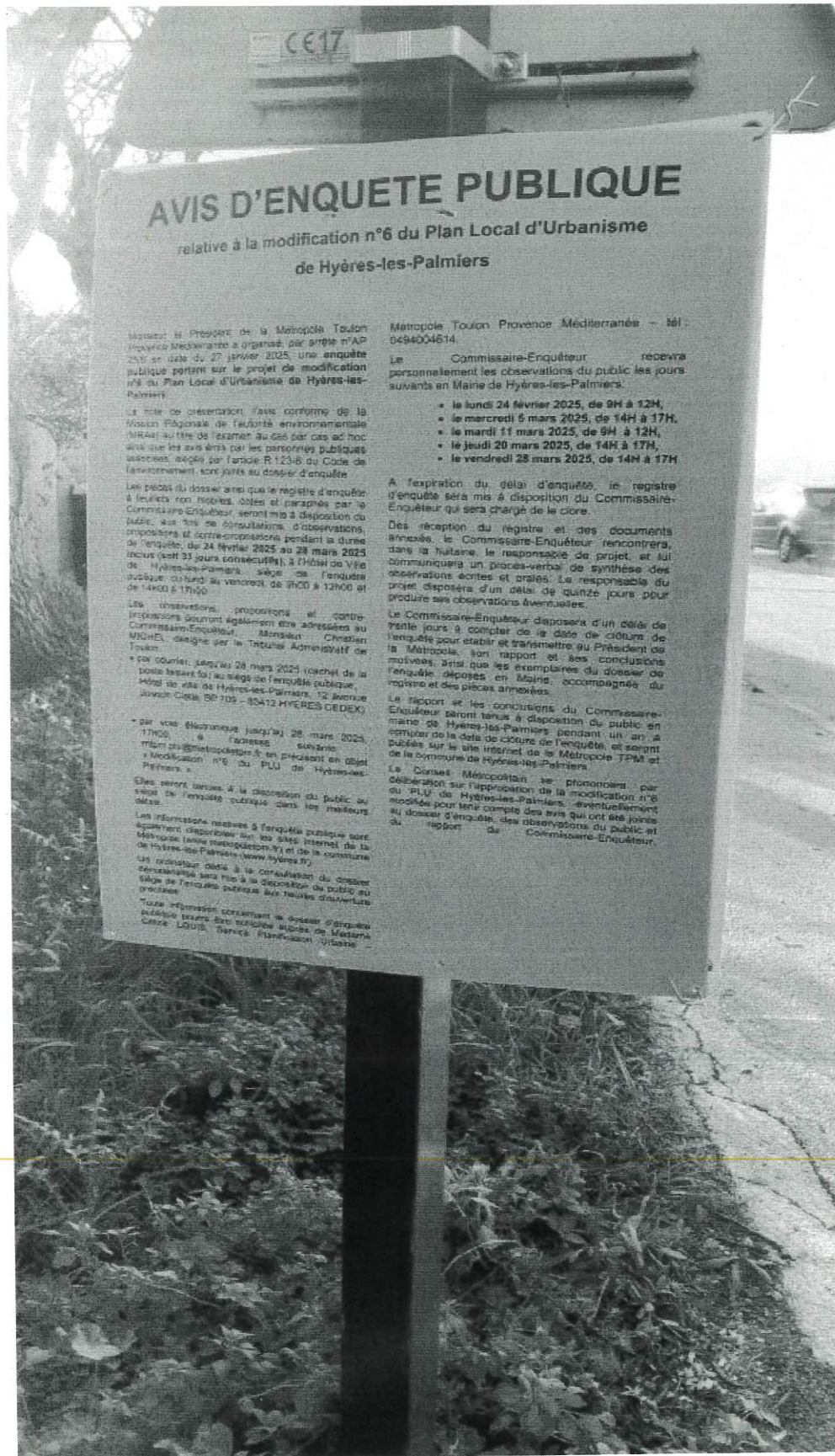
**VISA DU CHEF DE SERVICE**

Adjoint au chef de service  
Florian CAPEL

**TRANSMISSIONS**

Vu et transmis le 6 février 2025 par Chef de Service VIGILENTI Jean-Charles à :

- 01 exemplaire : Maire de Hyères
- 01 exemplaire : Archives municipales de Hyères



### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE relative à la modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme de Hyères-les-Palmiers

Métropole Toulon Provence Méditerranée a organisé par arrêté n°AP 2025 en date du 27 janvier 2025, une enquête publique portant sur le projet de modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme de Hyères-les-Palmiers.

La note de présentation, l'avis conforme de la Mission Régionale de l'autorité environnementale (MRAE) au titre de l'article 10 de la loi n°101 du 12 juillet 2001 sur les avis émis par les personnes publiques associées, agréées par l'article R.123-6 du Code de l'environnement, sont jointes au dossier d'enquête.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête à fin de non recevoir, notes et remarques par le Commissaire-Enquêteur seront mis à disposition du public, aux fins de consultations, d'observations, propositions et contre-propositions pendant la durée de l'enquête, du 24 février 2025 au 28 mars 2025 inclus (soit 33 jours consécutifs), à l'Hôtel de Ville de Hyères-les-Palmiers, siège de l'enquête publique, ouvert de vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Les observations, propositions et contre-propositions devront également être adressées au Commissaire-Enquêteur, Monsieur Christian MICHEL, désigné par le Maire Adjoint de Toulon.

• par courrier, jusqu'au 28 mars 2025 (cachet de la poste faisant foi) au siège de l'enquête publique, Hôtel de ville de Hyères-les-Palmiers, 12 Avenue Jeanne d'Arc BP 709 - 83412 HYERES CEDEX.

• par voie électronique jusqu'au 28 mars 2025, 17h00, à l'adresse : [michel.christian@metropole-toulon.fr](mailto:michel.christian@metropole-toulon.fr) en précisant en objet « Modification n°6 du PLU de Hyères-les-Palmiers ».

Des seront tenus à la disposition du public au siège de l'enquête publique dans les meilleurs délais.

Les informations relatives à l'enquête publique sont également disponibles sur les sites internet de la Métropole Toulon Provence Méditerranée (TPM) et de la commune de Hyères-les-Palmiers ([www.hyeres.fr](http://www.hyeres.fr)).

Les observations jointes à la consultation de dossier seront transmises sans délai à la disposition du public au siège de l'enquête publique aux heures d'ouverture.

Toutes informations concernant le dossier d'enquête publique peuvent être reçues auprès de Madame Catherine LOUIS, Service Planification Urbaine.

Métropole Toulon Provence Méditerranée - tél. 0494004614.

Le Commissaire-Enquêteur recevra personnellement les observations du public les jours suivants en Maire de Hyères-les-Palmiers.

- le lundi 24 février 2025, de 9H à 12H,
- le mercredi 6 mars 2025, de 14H à 17H,
- le mardi 11 mars 2025, de 9H à 12H,
- le jeudi 20 mars 2025, de 14H à 17H,
- le vendredi 28 mars 2025, de 14H à 17H.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera mis à disposition du Commissaire-Enquêteur qui sera chargé de le clore.

Dès réception du registre et des documents annexés, le Commissaire-Enquêteur rencontrera, dans la mesure, le responsable de projet, et lui communiquera un procès-verbal de synthèse des observations écrites et orales. Le responsable du projet déposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Le Commissaire-Enquêteur déposera d'un délai de quinze jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour établir et transmettre au Président de la Métropole, son rapport et ses conclusions motivées, ainsi que les exemplaires du dossier de l'enquête déposés en mains, accompagnés du registre et des pièces annexées.

Le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur seront tenus à disposition du public en mairie de Hyères-les-Palmiers pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, et seront de la compétence de Hyères-les-Palmiers.

Le Conseil Métropolitain se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification n°6 du PLU de Hyères-les-Palmiers, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport du Commissaire-Enquêteur.



Police Municipale - Hyères (83400)

**Rapport n°PV202500081**

du 06/02/2025 à 18:08

**Objet :**

Constat d'affichage

**Pièces jointes :**

20250206\_165349[1]

# République Française

## Rapport d'Information

L'an deux mille vingt-cinq, le six du mois de février,

Nous soussignés, Brigadier Chef Principal Jérôme MONTANO, Agent de Police Judiciaire Adjoint, agréé et assermenté, en résidence à la Mairie de Hyères. En fonction à la Police Municipale de Hyères. Agissant en tenue d'uniforme munis des insignes apparents de nos qualités, en service, et en exécution des ordres reçus de notre hiérarchie.

Vu les articles 21-1, 21-2, 21 2° et 537 du Code de Procédure Pénale, Vu l'article L511-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

Le six février deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures huit minutes, rapportons les faits suivants :

A la demande du Chef de Service FOUQUE Dominique, adjoint au Chef de la Police Municipale, nous nous sommes transporté à l'adresse suivante et y avons constaté l'apposition sur le mobilier urbain d'une affiche concernant l'enquête publique suite à la modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme.

Annexons au présent un cliché photographique

Fait et clos le 6 février 2025 à 18:38 à Hyères

**Le rédacteur :**

- MONTANO Jérôme (8306992 - Brigadier Chef Principal)

**Lieu :**

- avenue Léopold Ritondale 83400 Hyères Intersection Eisenhower

**VISA DU CHEF DE SERVICE**

Adjoint au chef de service  
**Floriane CAPEL**

**TRANSMISSIONS**

Vu et transmis le 6 février 2025 par Chef de Service VIGILENTI Jean-Charles à :

- 01 exemplaire : Maire de Hyères
- 01 exemplaire : Archives municipales de Hyères

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

relative à la modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme  
de Hyères-les-Palmiers

Métropole Toulon Provence Méditerranée a organisé, par arrêté n°AP 2025 en date du 27 janvier 2025, une enquête publique portant sur le projet de modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme de Hyères-les-Palmiers.

La note de présentation l'avis confirme de la Mission Régionale de l'Agence Environnementale (MRAE) au titre de l'objectif de la loi n° 2000-1258 du 12 décembre 2000 relative aux droits de participation des citoyens à l'environnement, sont jointes au dossier d'enquête.

Les copies du dossier ainsi que le registre d'enquête à feuilles non mobiles, sont paraphés par le Commissaire Enquêteur seront mis à disposition du public aux fins de consultations, d'observations, propositions et autres propositions pendant la durée de l'enquête, du 24 février 2025 au 28 mars 2025 inclus (soit 33 jours consécutifs) à l'Hôtel de Ville de Hyères-les-Palmiers, siège de l'enquête publique du lundi au vendredi de 9h30 à 12h00 et de 14h30 à 17h00.

Les observations, propositions et autres propositions doivent être adressées au Commissaire Enquêteur, Monsieur Christian LACROIX, désigné par le Tribunal Administratif de Toulon.

• par courrier, avant le 28 mars 2025, contre la date d'arrivée au siège de l'enquête, Hôtel de Ville de Hyères-les-Palmiers, 101 Avenue Joseph Dailly, BP 705 - 83412 HYERES CEDEX.

• par voie électronique, avant le 28 mars 2025, à l'adresse : [mlp@metropole-toulon-provence-mediterranee.fr](mailto:mlp@metropole-toulon-provence-mediterranee.fr) en précisant en objet « Modification n°6 du PLU de Hyères-les-Palmiers ».

Ces copies seront à la disposition du public à l'adresse de l'enquête publique dans les mêmes lieux.

Les propositions relatives à l'enquête publique sont adressées directement au site internet de la Métropole Toulon Provence Méditerranée ([www.metropole-toulon-provence-mediterranee.fr](http://www.metropole-toulon-provence-mediterranee.fr)) et de la commune de Hyères-les-Palmiers ([www.hyeres-palmiers.fr](http://www.hyeres-palmiers.fr)).

Le Commissaire Enquêteur sera à la disposition du public pour toute information relative à la procédure de l'enquête publique.

Toute information supplémentaire est donnée à l'adresse ci-dessus ou par courrier à l'adresse ci-dessus.

Métropole Toulon Provence Méditerranée - tel 049304614

Le Commissaire Enquêteur recevra personnellement les observations du public les jours suivants en Mairie de Hyères-les-Palmiers.

- le lundi 24 février 2025, de 9h à 12h.
- le mercredi 5 mars 2025, de 14h à 17h.
- le mardi 11 mars 2025, de 9h à 12h.
- le jeudi 20 mars 2025, de 14h à 17h.
- le vendredi 28 mars 2025, de 14h à 17h.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera mis à disposition du Commissaire Enquêteur qui sera chargé de le clore.

Dès réception du registre et des documents annexés, le Commissaire Enquêteur rencontrera dans le huis-clos, le responsable du projet, et lui communiquera un procès-verbal de synthèse des observations écrites et orales. Le responsable du projet disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Le Commissaire Enquêteur déposera d'un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour établir et transmettre au Président de la Métropole, son rapport et ses conclusions motivées ainsi que les exemplaires du dossier de l'enquête déposés en séance, accompagnés du registre et des pièces annexées.

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à disposition du public en mairie de Hyères-les-Palmiers, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et seront publiés sur le site internet de la Métropole Toulon Provence Méditerranée de Hyères-les-Palmiers.

Le Conseil Métropolitain se prononcera sur l'opportunité de l'approbation de la modification n°6 du PLU de Hyères-les-Palmiers, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis qui ont été soumis au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport du Commissaire Enquêteur.



Police Municipale - Hyères (83400)

**Rapport n°PV202500078**

du 06/02/2025 à 18:08

**Objet :**

Constat d'affichage

**Pièces jointes :**

20250206\_162639[1]

# République Française

## Rapport d'Information

L'an deux mille vingt-cinq, le six du mois de février,

Nous soussignés, Brigadier Chef Principal Jérôme MONTANO, Agent de Police Judiciaire Adjoint, agréé et assermenté, en résidence à la Mairie de Hyères. En fonction à la Police Municipale de Hyères. Agissant en tenue d'uniforme munis des insignes apparents de nos qualités, en service, et en exécution des ordres reçus de notre hiérarchie.

Vu les articles 21-1, 21-2, 21 2° et 537 du Code de Procédure Pénale, Vu l'article L511-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

Le six février deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures huit minutes, rapportons les faits suivants :

A la demande du Chef de Service FOUQUE Dominique, adjoint au Chef de la Police Municipale, nous nous sommes transporté à l'adresse suivante et y avons constaté l'apposition sur le mobilier urbain d'une affiche concernant l'enquête publique suite à la modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme.

Annexons au présent un cliché photographique

Fait et clos le 6 février 2025 à 18:28 à Hyères

**Le rédacteur :**

- MONTANO Jérôme (8306992 - Brigadier Chef Principal)

**Lieu :**

- Avenue Jean d'Agrève 83400 Hyères Intersection avenue de la méditerranée

**VISA DU CHEF DE SERVICE**

Adjoint au chef de servic  
Floriene CAPEL

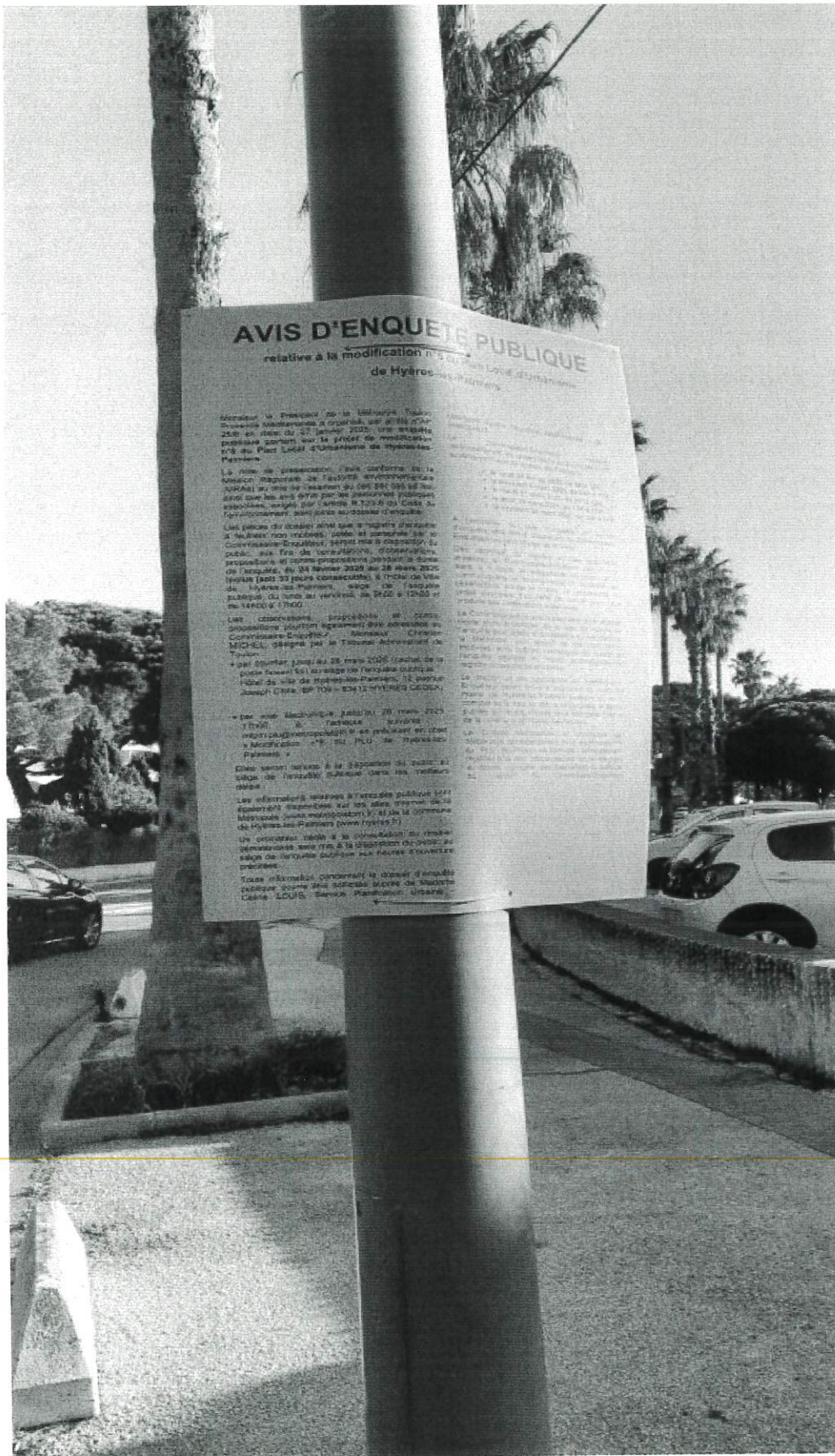
**TRANSMISSIONS**

Vu et transmis le 6 février 2025 par Chef de Service VIGILENTI Jean-Charles à :

- 01 exemplaire : Maire de Hyères
- 01 exemplaire : Archives municipales de Hyères

# Annexes

Annexe n°1 - 20250206 162639[1]





Police Municipale - Hyères (83400)

**Rapport n°PV202500077**

du 06/02/2025 à 18:08

**Objet :**

Constat d'affichage

**Pièces jointes :**

20250206\_161642[1]

# République Française

## Rapport d'Information

L'an deux mille vingt-cinq, le six du mois de février,

Nous soussignés, Brigadier Chef Principal Jérôme MONTANO, Agent de Police Judiciaire Adjoint, agréé et assermenté, en résidence à la Mairie de Hyères. En fonction à la Police Municipale de Hyères. Agissant en tenue d'uniforme munis des insignes apparents de nos qualités, en service, et en exécution des ordres reçus de notre hiérarchie.

Vu les articles 21-1, 21-2, 21 2° et 537 du Code de Procédure Pénale, Vu l'article L511-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

Le six février deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures huit minutes, rapportons les faits suivants :

A la demande du Chef de Service FOUQUE Dominique, adjoint au Chef de la Police Municipale, nous nous sommes transporté à l'adresse suivante et y avons constaté l'apposition sur le mobilier urbain d'une affiche concernant l'enquête publique suite à la modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme.

Annexons au présent un cliché photographique

Fait et clos le 6 février 2025 à 18:27 à Hyères

**Le rédacteur :**

- MONTANO Jérôme (8306992 - Brigadier Chef Principal)

**Lieu :**

- Boulevard Édouard Herriot 83400 Hyères Intersection chemin de la plaine de bouisson

**VISA DU CHEF DE SERVICE**

Adjoint au chef de service  
Florjane CAPEL

**TRANSMISSIONS**

Vu et transmis le 6 février 2025 par Chef de Service VIGILENTI Jean-Charles à :

- 01 exemplaire : Maire de Hyères
- 01 exemplaire : Archives municipales de Hyères









## MODIFICATION N°6 DU PLU

Le Conseil Métropolitain a approuvé les justifications portant sur la non-nécessité de soumettre la procédure de modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme de Hyères à évaluation environnementale :

[Téléchargez la délibération n° 24/11/283 en date du 29 novembre 2024](#), concernant la justification de l'absence d'évaluation environnementale pour la procédure de modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme.

### Enquête publique

**Enquête publique portant sur la modification N°6 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'Hyères**

Par arrêté N° AP 25/8 en date du 27 janvier 2025, M. le Président de la Métropole T.P.M. a prescrit et organisé, une enquête publique portant sur la modification n°6 du PLU de la Commune d'Hyères

- [Télécharger l'arrêté N° AP 25/8 d'ouverture d'enquête publique du 27/01/2025](#)

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

- GESTION DE LEAU
- ÉCONOMIE, COMMERCE ARTISANAT
- URBANISME, AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
  - Construire et aménager
  - [Plan Local d'Urbanisme](#)
  - Architecture et patrimoine
  - Taxes d'Urbanisme
  - Cadastre
- LES PORTS
- SÉCURITÉ ET PRÉVENTION
- TRANSPORTS ET STATIONNEMENT
- ESPACES VERTS

## ACTUALITÉS



### Enquête publique sur la modification N°6 du PLU



Métropole T.P.M. a prescrit et organisé, une enquête publique portant sur la modification n°6 du PLU de la Commune d'Hyères

• [Télécharger l'arrêté N° AP 25/8 d'ouverture d'enquête publique du 27/01/2025](#)

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**relative à la modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme de Hyères-les-Palmiers**

Monsieur le Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée a organisé, par arrêté n°AP 25/8 en date du 27 janvier 2025, une enquête publique portant sur le projet de modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme de Hyères-les-Palmiers.

La note de présentation, l'avis conforme de la Mission Régionale de l'autorité environnementale (MRAE) au titre de l'examen au cas par cas ad hoc ainsi que les avis émis par les personnes publiques associées, exigés par l'article R.123-8 du Code de l'environnement, sont joints au dossier d'enquête.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête à feuilles non numérotées, cotées et paraphées par le Commissaire-Enquêteur, seront mis à disposition du public, aux fins de consultations, d'observations, propositions et contre-propositions pendant la durée de l'enquête, du **24 février 2025 au 28 mars 2025 inclus (soit 33 jours consécutifs)**, à l'Hôtel de Ville de Hyères-les-Palmiers, siège de l'enquête publique, du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être adressées au Commissaire-Enquêteur, Monsieur Christian MICHEL, désigné par le Tribunal Administratif de Toulon.

• par courrier, jusqu'au 28 mars 2025 (cachet de la poste faisant foi) au siège de l'enquête publique.

Métropole Toulon Provence Méditerranée – tél : 0494004014.

Le Commissaire-Enquêteur recevra personnellement les observations du public les jours suivants en Mairie de Hyères-les-Palmiers :

- le **lundi 24 février 2025**, de 9H à 12H,
- le **mercredi 5 mars 2025**, de 14H à 17H,
- le **mardi 11 mars 2025**, de 9H à 12H,
- le **jeudi 20 mars 2025**, de 14H à 17H,
- le **vendredi 28 mars 2025**, de 14H à 17H

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera mis à disposition du Commissaire-Enquêteur qui sera chargé de le clore.

Dès réception du registre et des documents annexés, le Commissaire-Enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le responsable de projet, et lui communiquera un procès-verbal de synthèse des observations écrites et orales. Le responsable du projet disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Le Commissaire-Enquêteur disposera d'un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour établir et transmettre au Président de la Métropole, son rapport et ses conclusions motivées, ainsi que les exemplaires du dossier de l'enquête déposés en Mairie, accompagnés du registre et des pièces annexées.

- GESTION DE L'EAU
- ECONOMIE, COMMERCE, ARTISANAT
- URBANISME, AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
  - Construire et aménager
  - [Plan Local d'Urbanisme](#)
  - Architecture et patrimoine
  - Taxes d'Urbanisme
  - Cadastre
- LES PORTS
- SÉCURITÉ ET PRÉVENTION
- TRANSPORTS ET STATIONNEMENT
- ESPACES VERTS

### ACTUALITÉS

Actu municipale, Non classée

Enquête publique sur la modification N°6 du PLU



poste (sauf si) au siège de l'enquête publique, Hôtel de ville de Hyères-les-Palmiers, 12 avenue Joseph Clois, BP 709 - 83412 HYÈRES CEDEX)

• par voie électronique jusqu'au 28 mars 2025, 17h00, à l'adresse suivante : [mplm.plu@metropolepm.fr](mailto:mplm.plu@metropolepm.fr) en précisant en objet « Modification n°6 du PLU de Hyères-les-Palmiers ».

Elles seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête publique dans les meilleurs délais.

Les informations relatives à l'enquête publique sont également disponibles sur les sites internet de la Métropole ([www.metropolepm.fr](http://www.metropolepm.fr)) et de la commune de Hyères-les-Palmiers ([www.hyeres.fr](http://www.hyeres.fr)).

Un ordinateur dédié à la consultation du dossier dématérialisé sera mis à la disposition du public au siège de l'enquête publique aux heures d'ouverture prévues.

Toute information concernant le dossier d'enquête publique pourra être sollicitée auprès de Madame Céline LOUIS, Service Planification Urbaine -

regrets et des papiers annexes.

Le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur seront tenus à disposition du public en mairie de Hyères-les-Palmiers pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, et seront publiés sur le site internet de la Métropole TPI et de la commune de Hyères-les-Palmiers.

Le Conseil Métropolitain se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification n°6 du PLU de Hyères-les-Palmiers, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport du Commissaire-Enquêteur.

• [Télécharger l'avis d'enquête publique ci-dessus](#)

Télécharger le dossier soumis à l'enquête publique :

**Dossier administratif :**

1. [Note de présentation au titre de l'article R 123-8 du Code de l'environnement](#)
2. [Notification aux Personnes Publiques Associées - Courriers du 16/09/2024](#)
3. [Avis des Personnes Publiques Associées](#)

GESTION DE L'EAU

ECONOMIE, COMMERCE, ARTISANAT

URBANISME, AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- Construire et aménager
- [Plan Local d'Urbanisme](#)
- Architecture et patrimoine
- Taxes d'Urbanisme
- Cadastre

LES PORTS

SÉCURITÉ ET PRÉVENTION

TRANSPORTS ET STATIONNEMENT

ESPACES VERTS

ACTUALITÉS

Actu municipale. Non classée

Enquête publique sur la modification N°6 du PLU



Vous recherchez

OK



1 CLIC

- VIE MUNICIPALE
- SERVICES AU PUBLIC
- HYÈRES MA VILLE
- SPORT-CULTURE
- AMÉNAGEMENTS
- DÉCOUVRIR HYÈRES

- [Avis des Personnes Publiques Associees](#)
- [Saisine MRAe Provence Alpes Cote d'Azur au titre de l'examen au cas par cas ad hoc](#)
- [Délibération du Conseil Métropolitain N°24/11/ 263 en date du 29/11/2024 justifiant l'absence d'évaluation environnementale pour la procédure de modification n°6 du PLU de Hyères](#)
- [Demande désignation d'un Commissaire-Enquêteur - N° 2024/138 du 31/12/2024](#)
- [Decision designation Commissaire-Enquêteur - Decision N° E24000079/83 du 10/01/2025](#)
- [Arrêté d'ouverture d'enquête publique N°AP 25/8 du 27/01/2025](#)

**Dossier technique :**

- [Notice de présentation](#)
- [Règlement modifié](#)
- Documents graphiques : [planches 4b, 4C, 4d, 4e modifiées](#)
- Annexe : [Carte des voies bruyantes](#)

GESTION DE L'EAU

ÉCONOMIE, COMMERCE, ARTISANAT

URBANISME, AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- Construire et aménager
- [Plan Local d'Urbanisme](#)
- Architecture et patrimoine
- Taxes d'Urbanisme
- Cadastre

LES PORTS

SÉCURITÉ ET PRÉVENTION

TRANSPORTS ET STATIONNEMENT

ESPACES VERTS

ACTUALITÉS

Actu municipale, Non classée



Enquête publique sur la modification N°6 du PLU

MODIFICATION N°5 DU PLU

